

FONCTIONNAIRES DU TERRITOIRE DU YUKON.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

L'honorable M. LOUGHEED demande :

1. Quels fonctionnaires, autres que les membres de la gendarmerie à cheval, sont employés par le gouvernement dans le Yukon, et quels sont leurs allocations et salaires respectifs ?

2. Le commissaire McInnis, lors de son récent voyage à Ottawa, a-t-il fait quelques recommandations en faveur de la réorganisation du personnel officiel par la réduction du nombre des fonctionnaires employés ? Dans l'affirmative, quelle est la nature de ces recommandations ?

3. Le gouvernement se propose-t-il de réorganiser le personnel des fonctionnaires dans le Yukon ? Dans l'affirmative, de quelle manière ?

L'honorable M. SCOTT : Ce renseignement a été fourni par les départements du Revenu de l'intérieur, des Douanes et de la gendarmerie à cheval. Comme ce relevé est assez volumineux, je le dépose sur le bureau à titre de rapport.

(Le document est déposé sur le bureau du Sénat.)

COSTUMES D'ETAT.

MOTION.

L'honorable M. LANDRY propose :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de la correspondance échangée entre les autorités impériales et le gouvernement du Canada, relativement au costume que doivent porter dans les circonstances officielles les conseillers privés qui sont membres du cabinet, les conseillers privés qui ne sont pas membres du cabinet, les sous-chefs de ministères et les autres fonctionnaires du gouvernement.

L'honorable M. SCOTT : J'ignore s'il existe quelque correspondance à ce sujet. Il y a une circulaire qui règle le port du costume par ceux qui y ont droit et les partage en trois classes. Je crois qu'une circulaire existe à ce sujet. Je n'y ai point pris garde moi-même et me suis mis peu en peine de m'y conformer. Rien ne s'oppose au dépôt de la correspondance.

(La motion est adoptée.)

DEPOT D'UN PROJET DE LOI.

Bill (JJ) tendant à autoriser la compagnie du chemin de fer de Timagami à Cobalt et au Témiscaming.—(L'honorable M. McHugh.)

Hon. M. LANDRY.

CHOMAGE DES TRIBUNAUX A TROIS- RIVIERES.

INCIDENT.

L'honorable M. LANDRY : Avant que le Sénat passe à l'ordre du jour je désire signaler à l'attention du gouvernement un fait qui s'est produit à Trois-Rivières.

Nous savons tous que le district de Trois-Rivières est pourvu de trois juges ; cependant il n'y en a pas un seul au chef-lieu dans le moment. Hier, la cour y était convoquée ; l'un des juges était parti pour la pêche et l'autre pour je ne sais où. Tous les fonctionnaires, avocats et clients qui avaient répondu à la convocation durent s'en retourner après avoir fait des dépenses inutiles.

S'il y a deux juges à Trois-Rivières, il faudrait qu'il en resterait un pour entendre les causes. J'appelle l'attention du gouvernement sur ce manquement grave à l'égard des justiciables. J'espère que l'honorable secrétaire d'Etat signalera le fait à l'attention du ministre de la Justice, afin que le public sache pour quel motif ces deux juges se trouvaient absents de Trois-Rivières au moment d'une session du tribunal.

L'honorable M. SCOTT : Je m'empresse de communiquer la chose au ministre de la Justice en le priant de s'informer auprès du tribunal de la raison qui l'a empêché de tenir une session au jour annoncé.

3e LECTURE

Du bill (II), déposé par l'honorable M. Perley, tendant à prononcer le divorce de dame Muriel Violet Spencer.

BILL TENDANT A MODIFIER LA LOI DE 1903 SUR LES CHEMINS DE FER.

RENOI DE LA DISCUSSION.

L'ordre du jour appelle la :

Discussion en comité général sur le bill de la lettre H, déposé par l'honorable M. Béique, tendant à modifier la loi de 1903 sur les chemins de fer, par rapport à l'application des dispositions relatives aux garanties hypothécaires.

L'honorable M. SCOTT : Je crois que M. Béique a la conviction que ce projet de loi ne peut passer à cette session. La Chambre des communes est en ce moment saisie d'un projet sur les chemins de fer, et j'ai